

EXEMPLAIRE À RETOURNER A LA FRAPS IREPS 18



FRAPS IREPS antenne 18 Instance Régionale d'Éducation Pour la Santé



La FRAPS IREPS 18 met à votre disposition un centre de documentation avec::

- Un **fonds documentaire** : ouvrages, revues ...
- Une **pédagothèque** d'outils pédagogiques (jeux, DVD, expositions, etc.)
- Un service de diffusion de **supports d'information** : brochures, affiches

Pour consulter gratuitement les documents, avoir un appui documentaire et obtenir des brochures et affiches : Contactez-nous !

Pour emprunter les documents : Abonnez-vous !

Portail documentaire régional POPS: <https://fraps.centredoc.fr>



Conditions d'emprunt structures	
Tarif : 35 €	Durée du prêt : 3 semaines (renouvelables) Nombre : 6 documents maximum
Convention: convention d'emprunt établie entre la FRAPS IREPS 18 et la structure	Durée de la convention : 1 an (de date à date)

Ouverture

9h-12h30 / 13h30-17h
• Du lundi au vendredi **sur RDV**

FRAPS IREPS antenne 18
17 allée René Ménard - 18000 Bourges
Tél : 02.48.24.38.96 <https://ireps18-frapscentre.org>
✉: antenne18@frapscentre.org

Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé
Bureau régional: 09 place Anne de Bretagne 37000 TOURS
02 47 37 69 85 – contact@frapscentre.org – www.frapscentre.org
SIRET 49282330700011 - APE/NAF 9499 Z



Convention annuelle d'emprunt

Exemplaire à conserver

Entre la FRAPS IREPS 18, situé au 17 allée René Ménard à Bourges,

Et votre organisme :

Il est convenu ce qui suit :

- ① L'organisme peut emprunter des documents à la FRAPS IREPS 18 pour 1 an à compter de la signature de cette convention.
- ② L'emprunt sera de 6 documents, pour 3 semaines.
- ③ Le centre de documentation de l'IREPS 18 s'engage à :
 - Réserver des documents demandés à l'avance
 - Conseiller les choix et donner les informations nécessaires
- ④ L'organisme s'engage à restituer tous les documents. En cas de perte ou de détérioration, ils seront remplacés à l'identique ou à défaut, remboursés.
- ⑤ L'organisme désigne un interlocuteur responsable des emprunts :
M. , Mme

Règlement : Par chèque à l'ordre de la **FRAPS**
 Par virement bancaire / mandat (un RIB sera fourni)
 En espèces

Date, signature et cachet :

Fait le/...../.....

FRAPS IREPS Antenne 18
17 allée René Ménard
18000 Bourges
Tél: 02 48 24 38 96
antenne18@frapscentre.org

Convention annuelle d'emprunt

Entre la FRAPS IREPS 18, situé au 17 allée René Ménard à Bourges,

Et l'organisme :

Adresse:

CP-Ville:

Tél:/...../...../...../.....

Représenté par:

Il est convenu ce qui suit :

- ① L'organisme peut emprunter des documents la FRAPS IREPS 18 pour 1 an à compter de la signature de cette convention.
 - ② L'emprunt sera de 6 documents, pour 3 semaines.
 - ③ Le centre de documentation de l'IREPS 18 s'engage à :
 - Réserver des documents demandés à l'avance
 - Conseiller les choix et donner les informations nécessaires
 - ④ L'organisme s'engage à restituer tous les documents. En cas de perte ou de détérioration, ils seront remplacés à l'identique ou à défaut, remboursés.
 - ⑤ L'organisme désigne un interlocuteur responsable des emprunts :
M. , Mme
- Fonction:
- Mail (**obligatoire**) :

Règlement : Par chèque à l'ordre de la **FRAPS**
 Par virement bancaire / mandat (un RIB sera fourni)
 En espèces

Date, signature et cachet :

Fait le/...../.....

FRAPS IREPS Antenne 18
17 allée René Ménard
18000 Bourges
Tél: 02 48 24 38 96
antenne18@frapscentre.org